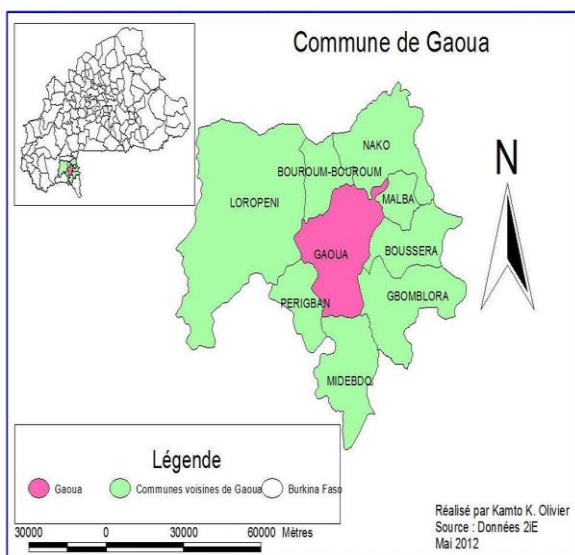




COMMUNE DE GAOUA

DECLINAISON DU BUDGET CITOYEN 2019



SOMMAIRE

Lexique des termes budgétaires	2
Introduction.....	4
1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens	4
1.1- Processus budgétaire au niveau local.....	4
1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire	8
2-Panorama économique et objectifs régionaux	9
2.1- Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales	9
2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Gaoua, chef-lieu de région	9
3- Comptes de la commune.....	10
3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses.....	10
3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune.....	11
3.3- Analyse des catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?	13
4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune de Gaoua	14
Conclusion	15
Annexes	16

Liste des tableaux

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT).....	4
Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles.....	7
Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Gaoua en 2018 et 2019.....	11
Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Gaoua.....	12
Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Gaoua	13
Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019.....	14

Liste des figures

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales	7
Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire .	8
Figure 3- Répartition du budget de la commune de Gaoua en 2018 et 2019.....	11
Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019	12
Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019	14

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses de la commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la commune. Les différentes composantes d'un budget sont: (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Section de fonctionnement	Dans le document de budget, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la collectivité
Section d'investissement	Dans le document de budget, la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives
Circulaire budgétaire	La circulaire budgétaire adressée aux collectivités territoriales est un écrit du MINEFID (tutelle financière) et du MATD (tutelle administrative) pour indiquer et donner des orientations précises en matière de prévisions des recettes et de prévisions des dépenses au niveau des collectivités territoriales
Arbitrage budgétaire	Mécanisme à travers lequel les conseillers ou la Commission Technique Régionale (CTR) ou encore la Commission Technique Interministériel (CTI) répartit les ressources budgétaires entre les différentes rubriques en tenant compte de la capacité financière de la commune ou de la région
Approbation	A l'issue de l'arbitrage du budget, il est approuvé (c'est-à-dire accepté) par l'autorité de tutelle. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire
Recettes (fiscales, non fiscales, en capital, de fonctionnement et d'investissement)	Les recettes sont l'ensemble des ressources financières de la commune. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales et des recettes internes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la commune à une tierce personne
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	Les dépenses constituent les emplois ou les charges de la commune. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées des transferts en capital et des dépenses d'investissement et

	d'équipement
Ordonnateur	L'ordonnateur est la personne habilitée à donner l'ordre de payer les dépenses ou de recouvrer les recettes au niveau de la commune. Il s'agit du maire dans le cas de la commune.
Administrateur de crédits	Est administrateur de crédits, toute personne habilitée à constater l'engagement de la dépense et à la liquider dans le cadre de l'exécution de la procédure de gestion budgétaire
Engagement	L'engagement est défini comme l'acte par lequel un agent administratif habilité à cet effet crée ou constate à l'encontre de la commune une obligation dont résultera une dépense. L'engagement se matérialise par un acte. C'est cet acte qui crée la dette à l'encontre de la commune. Cet acte peut revêtir des formes différentes : loi, décret, arrêté, marché, contrats...
Liquidation	Dans le cas des dépenses, la liquidation consiste à constater et arrêter le montant de la dette de ceux à qui la commune doit de l'argent. La détermination de ce montant doit indiquer les bases sur lesquelles elle est effectuée (application des dispositions contenues dans le code des impôts en particulier). Elle donne lieu à l'établissement préalable d'un titre de perception
Ordonnancement	L'ordonnancement est l'acte qui consiste à ordonner le paiement de la dépense ou le recouvrement de la recette. Cet acte se matérialise par un titre, qui est le mandat de paiement pour les dépenses ou l'ordre de recouvrement pour les recettes. L'ordonnancement ou le mandatement est l'ordre donné par l'ordonnateur au comptable public de payer sur un crédit budgétaire déterminé une créance de la commune.
Paiement	Le paiement est l'acte qui consiste pour la commune à se libérer de sa dette envers une tierce personne, à qui la commune doit une certaine somme d'argent donnée pour service ou prestation rendu. Le paiement est avant tout un acte matériel de décaissement des fonds. C'est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Le décaissement des fonds peut être réalisé sous plusieurs formes : remise d'espèces, chèque trésor, virement bancaire ou postal
Plan annuel d'investissement	Le Plan annuel d'investissement (PAI) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAI est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la commune
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures, de manifestation d'intérêt de la commune. Le PPM donne un tableau des biens, des services et des travaux dont la commune aura besoin au cours d'une année donnée

Introduction

L'adoption de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser cette volonté politique.

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

L'adoption de la loi n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 portant loi organique relative aux lois de finances (LOLF), internalisant la Directive n°06/2009/CM/UEMOA, consacre le passage définitif du budget objet au budget programme à partir de 2017 au Burkina Faso et implique plus de transparence, de responsabilité et d'implication de l'ensemble des acteurs dans la gestion budgétaire.

Dans un tel contexte, il est primordial de travailler à assurer une meilleure compréhension, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions d'investissement budgétaire par les citoyens au niveau local. C'est le principal objectif du présent document de budget citoyen communal qui vise spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget par les citoyens et partant, inciter en eux l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations les différentes prévisions escomptées par la commune et/ou la région au niveau local ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique.

Le présent document de budget citoyen 2019, décliné à partir du budget primitif de la commune de Gaoua, fait un panorama des objectifs économiques et budgétaires de la région en général et de la commune en particulier, puis donne les grandes masses des comptes du budget communal. Il termine en mettant en exergue les inscriptions spécifiques liées aux domaines de l'éducation et de la santé dans le Plan annuel d'investissement (PAI) et le Plan de passation des marchés (PPM) 2019 de la commune. Auparavant, le processus budgétaire au niveau local et les possibilités d'implication des citoyens dans ledit processus est explicité.

1- Processus budgétaire au niveau local et possibilités d'implications des citoyens

1.1- Processus budgétaire au niveau local

Dans le cas du budget des Collectivités territoriales (CT), les principales étapes d'élaboration du budget sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1- Calendrier d'élaboration du budget des Collectivités territoriales (CT)

Actes budgétaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Acteurs
<i>Année n-1</i>													
Elaboration de la Circulaire budgétaire													MINEFID, MATD
Elaboration des PB par les CT													Collectivités territoriales
Analyse, vote et transmission des PB													CAEF et Conseil de C.T
Analyse des PB par la tutelle													CTI et CTR
Approbation du budget													MINEFID MATD et

Actes budgétaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Acteurs
													Gouverneur
<i>Année n</i>													
Exécution du budget approuvé													Collectivités territoriales

Source : CIFOEB

PB = Projet de budget

CT = Collectivités territoriales

La **Circulaire budgétaire (CB)** est élaborée par le **Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)**. Elle est conjointement signée par le Ministère en charge des finances et le Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) qui exercent respectivement la tutelle financière et la tutelle administrative.

Dès réception de la circulaire budgétaire, **l'ordonnateur** de la collectivité territoriale, en collaboration avec ses services chargés du budget, élaborent le projet de budget en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat de l'ordonnancement, contrôleur financier régional ou provincial, le receveur municipal ou régional, receveur des impôts ou Directeur régional des impôts, etc.). Est appelé "**Projet de budget**" (PB), le budget non encore approuvé par la tutelle. Il est encore appelé projet de **budget primitif** s'il est le premier budget de l'année.



Les besoins de tous les services de la collectivité territoriale sont centralisés au niveau du service en charge de l'élaboration du projet de budget où un premier arbitrage est effectué et les besoins compilés dans un document unique. Ce document est soumis à un deuxième arbitrage qui regroupe l'ordonnateur, ses **conseillers** et ses services techniques. Après ces arbitrages, le projet de budget est finalisé par les services techniques de la collectivité et transmis à la **Commission des affaires économiques et financières (CAEF)**. Celle-ci examine les propositions de l'ordonnateur par rapport aux instructions de la circulaire budgétaire et aux respects des normes budgétaires et prépare un rapport pour la session du conseil municipal.



Le projet de budget passe ensuite en plénière où participent les conseillers. A l'issue des débats, le projet de budget est soumis au vote du conseil qui peut donner son accord ou le refuser. En cas de vote positif (au moins 2/3 des voix à la 1^{ère} session), l'ordonnateur reprend le projet de budget en y intégrant les modifications apportées par son conseil. Le projet de budget, accompagné de tous les documents ayant servi à son vote est déposé auprès de l'autorité de tutelle pour approbation avant le 15 décembre¹ de l'année précédant celle de l'exécution du budget. L'approbation est l'acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire. La tutelle dispose d'un délai de 45 jours² pour cela pour compter de la date de réception du projet du budget.



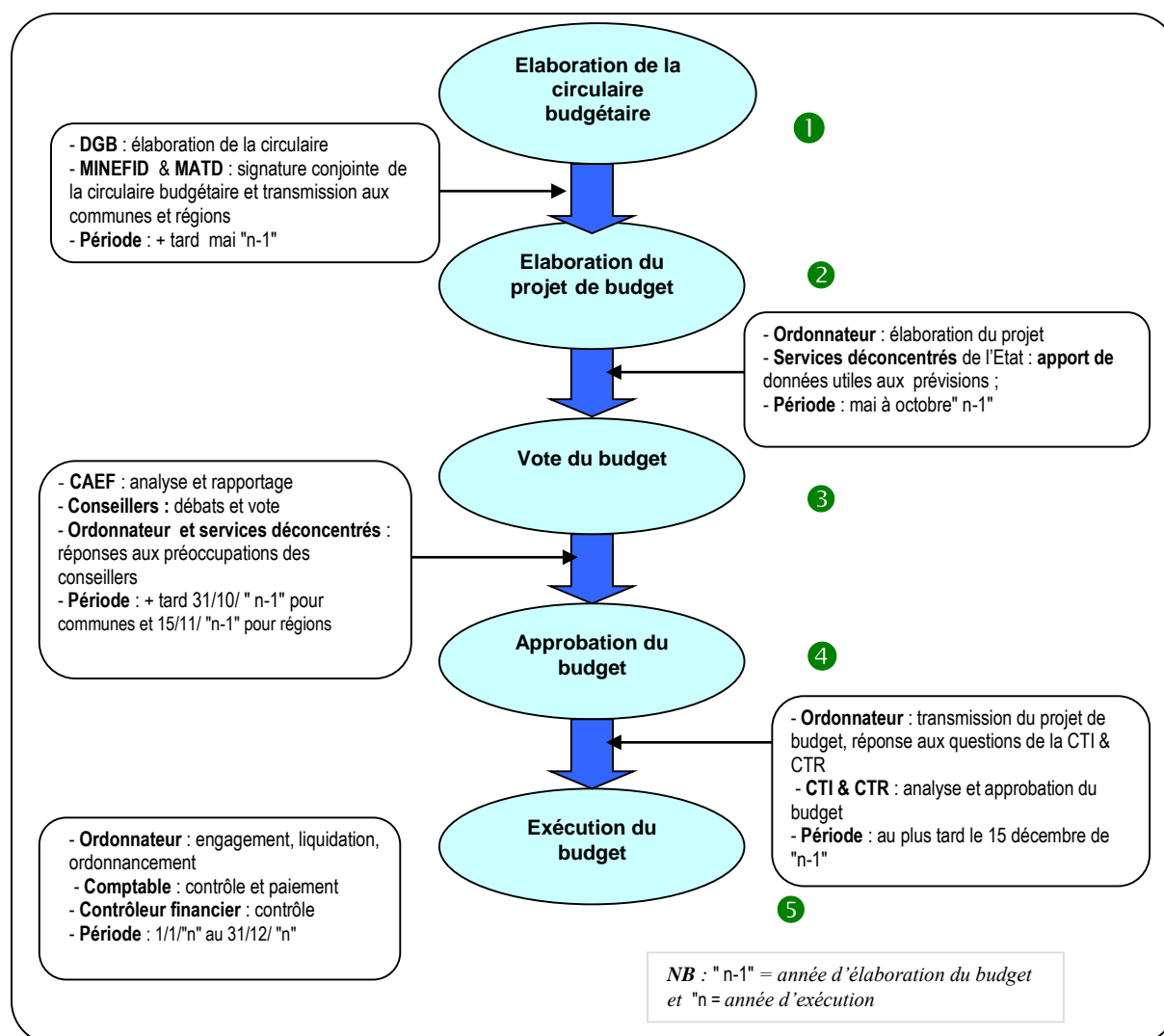
¹ Article 5 du régime financier des CT

² Article 16 du régime financier des CT

Les projets de budget des communes (hors communes à statut particulier) sont approuvés au niveau régional par **le Gouverneur**. Celui-ci dispose d'une **Commission technique régionale (CTR)**³. Après l'approbation, le projet de budget prend le nom de **budget**. Il prend en compte les modifications éventuelles apportées par la CTR.

³ La CTR est composée des représentants régionaux des 5 directions générales ci-dessus citées.

Figure 1- Schéma du processus budgétaire au niveau des collectivités territoriales



Source : CIFOEB

Le tableau ci-après résume les principales interventions des acteurs impliqués dans le processus de gestion budgétaire au niveau des collectivités territoriales en fonction des différentes étapes.

Tableau 2- Récapitulatif des principaux acteurs du budget au niveau local et leurs rôles

ETAPES	INTERVENANTS	ACTIONS
ENGAGEMENT OU CONSTATATION	Administrateur de crédits (AC)	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la procédure d'achats public ; - Identification de l'assiette fiscale ; - Proposition des engagements ; - Transmission des propositions d'engagement + Pièces jointes (PJ) au Contrôleur financier (CF).
	Contrôleur Financier (CF)	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la légalité, la régularité et la moralité de la proposition de d'engagement des dépenses ou des recettes; - Visa du bon d'engagement et du contrat ; - Transmission du bon d'engagement visé + PJ à l'AC

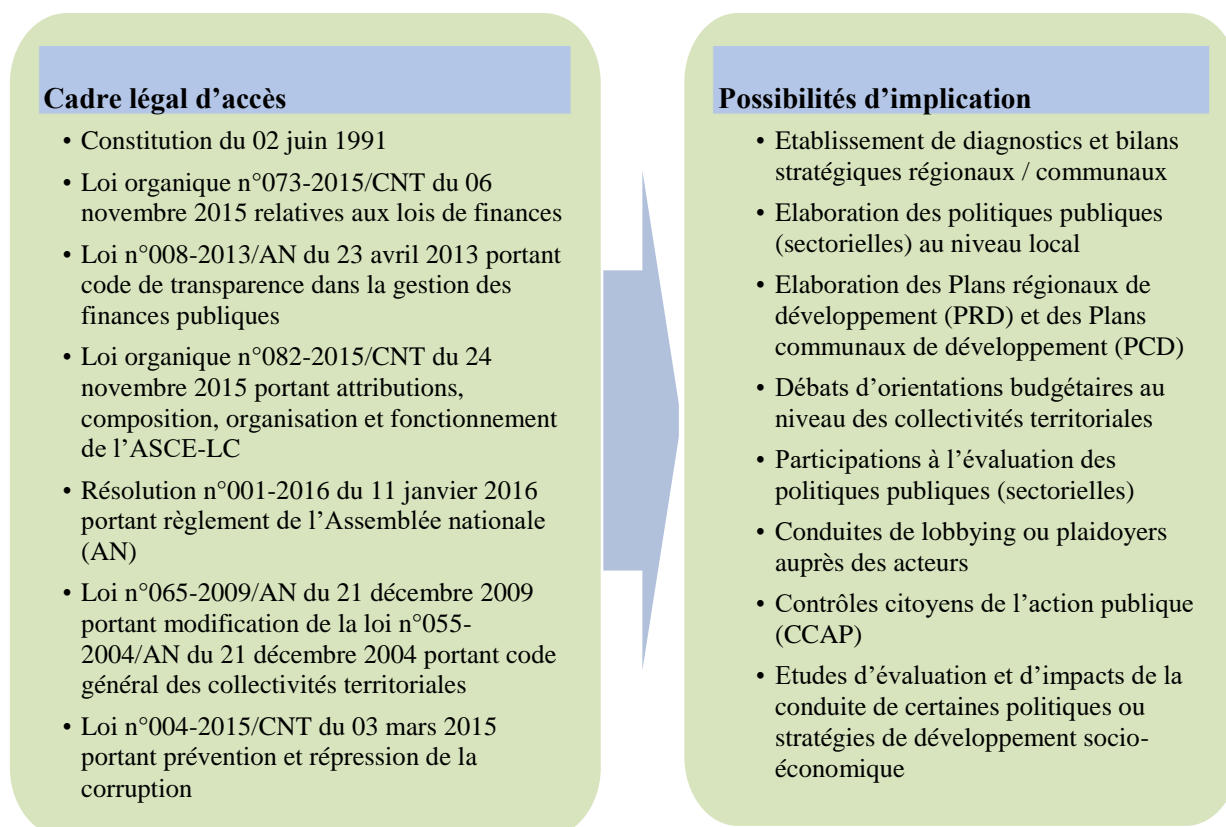
	Administrateur de crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des documents contractuels au fournisseur ; - Notification au fournisseur de s'exécuter conformément aux dispositions contractuelles ; - Visa du bon d'engagement ; - Réception de la commande.
LIQUIDATION	Administrateur de crédits	<ul style="list-style-type: none"> - Certification des factures définitives (réception) ; - Proposition de liquidation ; - Transmission des projets de liquidation au contrôleur financier.
	Contrôleur Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la régularité des pièces justificatives ; - Visa des propositions de liquidation ; - Calcul des pénalités de retard s'il y a lieu ;
ORDONNANCE-MENT	Ordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification et validation des dossiers de liquidation acceptés dans le Circuit informatisé des dépenses (CID) ; - Edition et signature des « Mandats de Paiement » et des bordereaux ; - Transmission des dossiers après visa du contrôleur financier ; - Transmission des dossiers au receveur de la collectivité territoriale.
PAIEMENT OU RECOUVREMENT	Comptable ou receveurs des impôts	<ul style="list-style-type: none"> - Réception, vérification et contrôle des dossiers « Mandat de Paiement » et titres de recettes ; - Recouvrement de la recette ou Paiement de la dépense.

Source : CIFOEB

1.2- Possibilités d'implication des acteurs de la société civile dans le processus budgétaire

Au cours de tout le processus de gestion budgétaire, il est possible pour les Organisations de la société civile (OSC) d'y intervenir. Les fondements juridiques et les possibilités d'implications des citoyens sont précisés dans la figure ci-après.


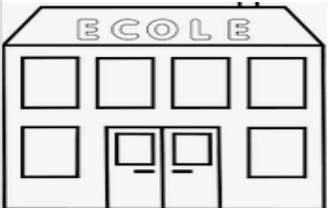

Figure 2- Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire



2-Panorama économique et objectifs régionaux

2.1- Prévisions et principales hypothèses macroéconomiques régionales

La région du Sud-Ouest, à l'instar des autres régions du Burkina Faso, connaît plusieurs difficultés, malgré les diverses mesures prises par les autorités locales en vue d'une meilleure promotion du développement et un partage équitable des fruits de la richesse.

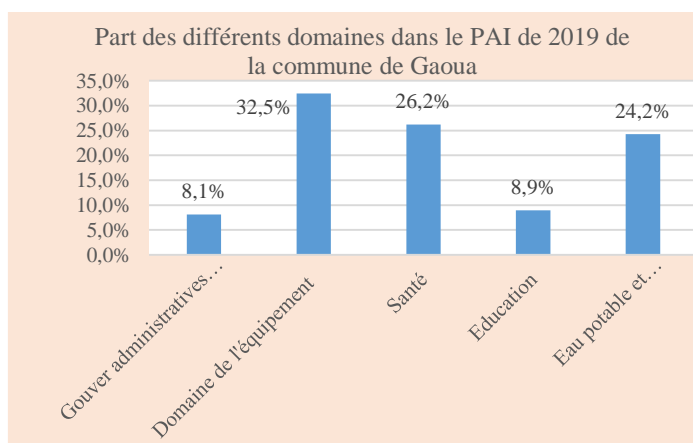
Domaine	Variables / Projets	
Situation économique 	Taux de fécondité général: 191,3%	
	Nombre de plate-formes multifonctionnelles: 59	
	IDH en 2001: 0,267 < à celui national (0,311)	
	Taux brut de scolarisation: 78,1	
	Incidence pauvreté: 57%	
	Population à majorité agricole	
Education 	Projet de construction de bâtiments pédagogiques	Projet de création de l'université virtuelle du Burkina Faso et de 16 espaces numériques ouverts
	Projet de construction de trois technopôles	Projet de construction de 45 centres de formation techniques professionnels
	Projet de développement de la formation professionnelle	Projet de construction de 13 lycées scientifiques dans les 13 régions
	Projet de construction et d'équipement de 2 plateaux techniques	Projet d'électrification des établissements d'enseignements public du Burkina Faso par le système photovoltaïque
Santé 	Projet de transformation et d'équipement de 240 CSPS et de 11 CMA	Projet de développement de l'e-santé au Burkina Faso
	Projet de transformation des CSPS des communes rurales en CM	Projet d'acquisition de 300 nouvelles ambulances
	Projet d'opérationnalisation de la gratuité de la PF au Burkina Faso	

2.2- Priorités du budget gestion 2019 de la commune de Gaoua, chef-lieu de région

Le dernier plan communal de développement de la commune de Gaoua, chef-lieu de la région date de 2012. Depuis cette date, ce plan n'a toujours pas été actualisé. Depuis lors, chaque an, les réalisations sont faites sur la base des plans annuels d'investissement (PAI) et des Plans de Passation des marchés Publics (PPM) que la commune élabore chaque année.

Le PAI 2019 de la commune de Gaoua est articulé autour de 4 domaines à savoir :

- la gouvernance administrative et locale
- les équipements
- la santé
- l'éducation
- l'eau potable et assainissement



Source : PAI 2019 de la commune de Gaoua.

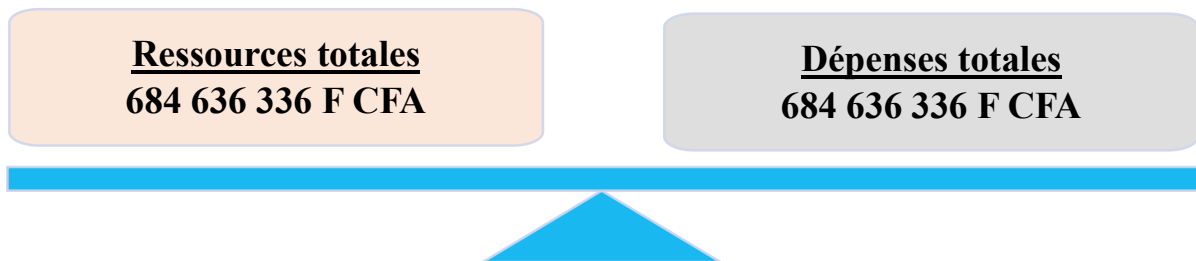
La part la plus importante de ce plan est consacrée aux équipements. Ces équipements sont de multiples formes : mobiliers de bureau, scolaires, logiciels, matériels informatiques, de sonorisation, de transport, etc... La santé occupe la deuxième place avec 26,2% destinée à des travaux de construction. L'éducation quant à elle occupe l'avant dernière place avec 8,9% du budget du PAI de la commune en 2019.

3- Comptes de la commune

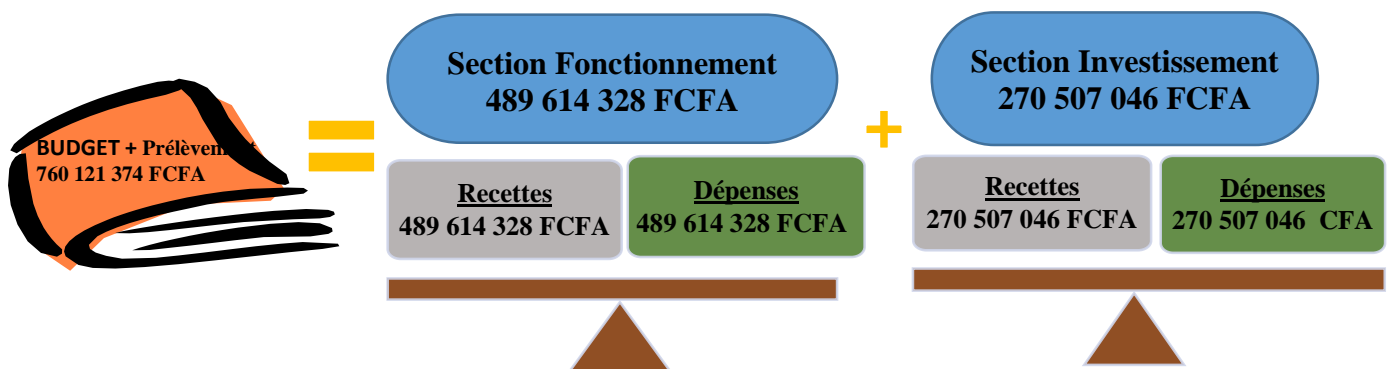
3.1-Grandes masses du budget de la commune : recettes et dépenses

Selon la nomenclature du budget des collectivités territoriales au Burkina Faso, le budget des collectivités se présente en équilibre entre ressources et dépenses. En effet, outre les communes à statut particulier à savoir Ouaga et Bobo, ou il est possible pour ces dernières de recourir à l'emprunt, pour les autres communes, leurs ressources doit forcément leur permettre forcément de couvrir leur dépenses totales. Dans un tel contexte, les dépenses sont donc estimées sur les prévisions d'entrée des recettes.

Pour la commune de Gaoua, son budget prévu pour l'année 2019 est de **684 636 336 FCFA**. Ce montant correspondant aux recettes totales et aux dépenses totales.



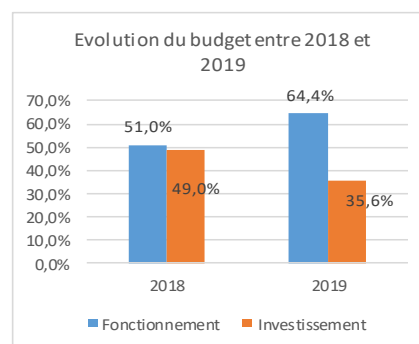
La nomenclature du budget des collectivités prévoit également que le budget soit équilibré en fonction des différentes sections. En effet, les recettes de la section fonctionnement doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement doivent s'égaliser aux dépenses d'investissement.



Le budget de la commune de Gaoua connaît une baisse de 30,9% comparativement à celui de 2018 qui était de **990 090 860 FCFA**. Cette baisse est surtout liée à la baisse des prévisions de recettes de la commune et plus précisément les recettes d'investissement, soit -50,1%.

Tableau 3- Grandes masses du budget de la commune de Gaoua en 2018 et 2019

	2018	2019	Variation
Section fonctionnement			
Recettes	563 857 172	489 614 328	-13,2%
Dépenses	563 757 172	489 614 328	-13,2%
Section investissement			
Recettes	542 083 745	270 507 046	-50,1%
Dépenses	542 083 745	270 507 046	-50,1%
Total budget			
Recettes	990 090 860	684 636 336	-30,9%
Dépenses	990 090 860	684 636 336	-30,9%



Source : budget primitif 2019 de la commune de Gaoua

Aussi, il est prévu que 64,4% de cette prévision budgétaire sera consacrée au fonctionnement et 35,6% à l'investissement. La part des dépenses d'investissement connaît une détérioration comparativement à l'exercice 2018 qui prévoyait 49% pour l'investissement. Comme constat, il ressort qu'en 2019 les dépenses d'investissement seront réduites au profit de celles de fonctionnement.

Figure 3- Répartition du budget de la commune de Gaoua en 2018 et 2019



3.2- Catégories de recettes : d'où proviennent les recettes du budget de la commune

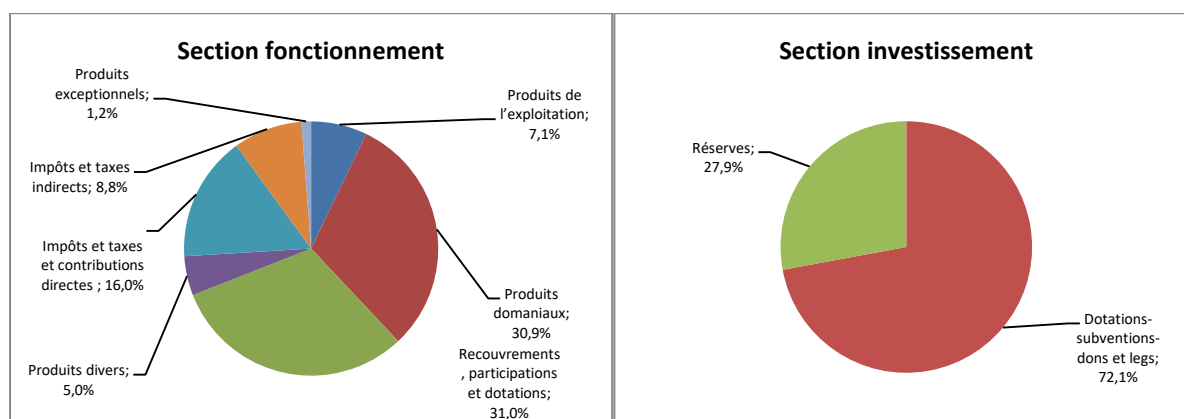
Les recettes de la commune de Gaoua proviennent essentiellement des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement. Les recettes prévisionnelles pour l'année 2019 de la commune de Gaoua, chef-lieu de la région, s'élèvent à 684 636 336 FCFA. En comparaison avec l'exercice budgétaire de 2018, on constate que les recettes totales ont connu une baisse de 30,9% due essentiellement à la baisse des recettes d'investissement 50,1% et de celle de fonctionnement (13,2%). Cette baisse pourrait s'expliquer par la non prise en compte des excédents d'investissement mais aussi à la non reconduction de plusieurs lignes de recettes pour l'année 2019.

Tableau 4- Composition des recettes de la commune de Gaoua

	2018	2019	Variation	Part 2019
Recettes de Fonctionnement				
Produits de l'exploitation	35 150 000	34 940 000	-0,6%	7,1%
Produits domaniaux	139 621 000	151 076 000	8,2%	30,9%
Recouvrements, participations et dotations	144 059 709	151 968 828	5,5%	31,0%
Produits divers	24 750 000	24 500 000	-1,0%	5,0%
Impôts et taxes et contributions directes	70 650 000	78 150 000	10,6%	16,0%
Impôts et taxes indirects	35 569 500	42 979 500	20,8%	8,8%
Produits exceptionnels	25 896 593	6 000 000	-76,8%	1,2%
Produits antérieurs	88 160 370	-	-100,0%	0,0%
Total section fonctionnement	563 857 172	489 614 328	-13,2%	64,4%
Recettes d'investissement				
Excédent d'investissement reporté	351 573 046	-	-100,0%	0,0%
Dotations-subventions-dons et legs	74 660 642	195 022 008	161,2%	72,1%
Réserves	115 850 057	75 485 038	-34,8%	27,9%
Total section investissement	542 083 745	270 507 046	-50,1%	35,6%
Total recettes	990 090 860	684 636 336	-30,9%	

Source : budget primitif 2019 de la commune de Gaoua.

Les recettes de fonctionnement sont composées à 31% des recouvrements, participations et dotations (recouvrement de traitement de salaire, des frais de téléphone, éclairage et autres, les subventions), à 30,9% des produits domaniaux, à 16% des impôts et taxes et contributions directes (taxes et contribution diverses, taxe de voirie, sur les armes, de boisson) et à 8,8% des impôts et taxes indirects (taxe de publicité, kiosque...).

Figure 4- Proportions des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019

Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Gaoua

Quant aux recettes d'investissement, elles sont composées à 72,1% des dotations-subventions-dons et legs (dotations liées aux compétences transférées, les subventions d'équipement internes et externes...) et à 27,9% des réserves.

3.3- Analyse des catégories de dépenses : à quoi servent les ressources du budget de la commune ?



Les dépenses de la commune de Gaoua sont également composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Tout comme les recettes budgétaires, les prévisions de dépenses publiques de la commune sont également en baisse pour l'année 2019. Cette baisse est principalement due à la baisse de prévisions des dépenses d'investissement (-50%) et plus précisément les sommes prévues les immobilisations en cours (-60,6%) de même que les frais extraordinaires (-100%).

Aussi, une baisse est prévue pour les dépenses de fonctionnement (-13,2%) due à la baisse des charges exceptionnelles (-91,7%) et des charges de participation et prestations au bénéfice de tiers (-81,6%). Cependant, une prévision à la hausse est prévue pour certaines rubriques des dépenses en 2019. C'est le cas des dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles (+16,1%), aux frais financiers (+12,5%), celles liées aux personnels (+10,5%). Toutefois, la baisse des différentes dépenses sont imputables à la baisse des prévisions des recettes qui sont censées financer les premières, l'équilibre budgétaire devant être respecté.

Tableau 5- Composition des dépenses de la commune de Gaoua

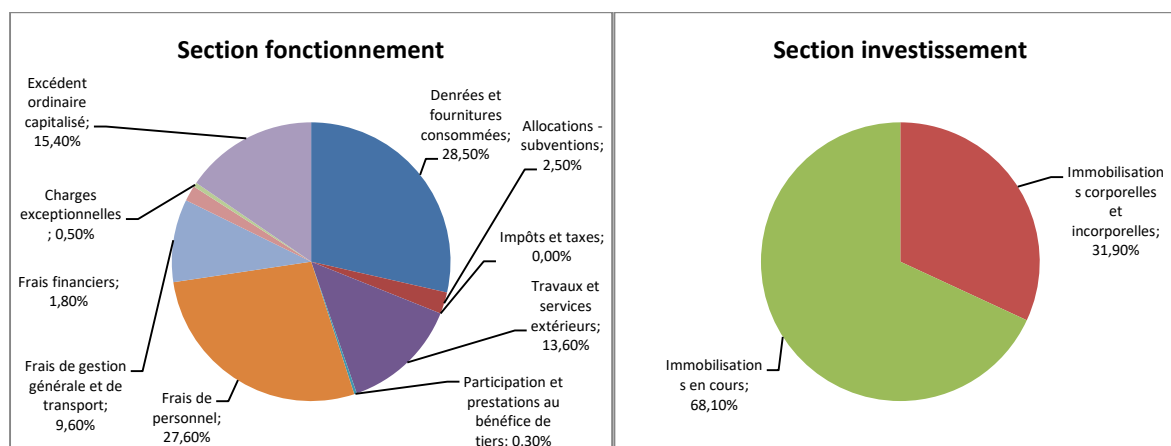
	2018	2019	Variation	Part 2019
Section fonctionnement				
Denrées et fournitures consommées	156368836	139535988	-10,8%	28,5%
Allocations - subventions	12020000	12370000	2,9%	2,5%
Impôts et taxes	50000	50000	0,0%	0,0%
Travaux et services extérieurs	65951762	66580298	1,0%	13,6%
Participation et prestations au bénéfice de tiers	9113043	1675000	-81,6%	0,3%
Frais de personnel	122515474	135350004	10,5%	27,6%
Frais de gestion générale et de transport	43688000	47068000	7,7%	9,6%
Frais financiers	8000000	9000000	12,5%	1,8%
Charges exceptionnelles	30200000	2500000	-91,7%	0,5%
Excédent ordinaire capitalisé	115850057	75485038	-34,8%	15,4%
Total section fonctionnement	563757172	489614328	-13,2%	64,4%
Section investissement				
Frais extraordinaires	500000	0	-100,0%	0,0%
Immobilisations corporelles et incorporelles	74251709	86222000	16,1%	31,9%
Immobilisations en cours	467332036	184285046	-60,6%	68,1%
Total section investissement	542083745	270507046	-50,1%	35,6%
Total recettes	990 090 860	684 636 336	-30,9%	

Source : budget primitif 2019 de la commune de Gaoua

Au niveau des dépenses de fonctionnement, 28,5% des prévisions sont consacrées à l'achat des denrées et fournitures consommées, 27,6% sont consacrées aux charges du personnel (les salaires),

15,4% aux excédents ordinaires capitalisés et 13,6% aux travaux et services extérieurs. La contribution des autres rubriques est très faible.

Figure 5- Proportions des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019



Source : faits à partir des données du budget primitif de la commune de Gaoua

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont composées à 68,1% par les immobilisations en cours (travaux de bâtiment, de voies et réseaux, pour le compte de tiers...) et à 31,9 % par la rubrique immobilisations corporelles et incorporelles (les terrains, l'acquisitions des matériels et outillage de bureau, transports,..).

4- Inscriptions spécifiques au niveau de la commune de Gaoua

Cette partie le point des différentes inscriptions prévues pour l'année 2019, dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et le Plan de Passation des Marchés Publics de la commune de Gaoua.

Tableau 6- Dépenses prévues dans les domaines de l'éducation et de la santé en 2019

Nature de la dépense	Localisation	PAI 2019	PPM 2019	
		Coût	Coût	Mode de passation
EDUCATION				
Fonctionnement				
Acquisition de vivres cantines scolaires (MENA)			71 149 810	Entente directe
Acquisition de fournitures scolaires			23 985 826	Demande de prix
Acquisition de fournitures spécifiques			6 574 000	Demande de cotation formelle
Sous total fonctionnement			101 709 636	
Investissement				
Acquisition de tables bancs	Gaoua ville et village	9 000 000		
Acquisition de mobiliers scolaires			9 000 000	Demande de cotation formelle
Travaux construction de la clôture du CEEP			13 775 000	Demande de prix
Suivi-contrôle des travaux de construction de la clôture du CEEP			725 000	Consultation de consultants
Travaux de réfection des écoles primaires			3 000 000	Demande de cotation formelle
Sous total investissement		9 000 000	2 650 000	
TOTAUX EDUCATION		9 000 000	128 209 636	

		PAI 2019	PPM 2019	
Nature de la dépense	Localisation	Coût	Coût	Mode de passation
SANTE				
Fonctionnement				
Acquisition de produits pharmaceutiques			2 320 000	Demande e cotation formelle
Acquisition de carburant pour CSPS			636 000	Entente directe
acquisition de produits d'entretien CSPS			940 500	Demande de cotation formelle
acquisition de fournitures de bureau CSPS			502 600	Demande de cotation formelle
Acquisition d'imprimés Spécifiques pour les CSPS			1 744 592	Demande de cotation formelle
Entretien bâtiment CSPS			1 075 000	Demande de cotation formelle
Entretien et réparation de véhicules 02 roues CSPS			2 304 000	Demande de cotation formelle
Recharge gaz butane CSPS			1 212 000	Demande de cotation formelle
Evacuation des CTOM			7 000 000	Demande de cotation non formelle
Sous total fonctionnement			17 734 692	
Investissement				
Construction de complexe sanitaire à Bouléra	Bouléra	69 768 882		
Travaux de construction de complexe sanitaires			57 112 938	Appel d'offre
Suivi-contrôle des travaux de construction de complexe sanitaires			3 005 944	Consultation de consultants
Sous total investissement		69 768 882	60 118 882	
TOTAUX SANTE		69 768 882	77 853 574	

Sources : PAI et PPM 2019 de la commune de Gaoua

Les prévisions inscrites dans le PPM montrent l'ensemble des dépenses (fonctionnements et investissements) que devra faire la commune dans ces deux secteurs sus cités pour l'année 2019 et qui sont inscrites dans le budget primitif de l'année en question. Quant au PAI, il montre la part annuelle de l'investissement prévu dans le plan de développement de la commune.

Le constat est que pour l'année 2019, plus de réalisations sont prévues dans le PPM de la commune que le PAI, même si ce dernier ne s'intéresse uniquement qu'au volet investissement.

En s'intéressant aux différentes sections, on remarque que si pour la santé, les dépenses d'investissement dépassent celles de fonctionnement, il n'en est pas le cas pour le secteur de l'éducation. Pour ce dernier secteur, les charges de fonctionnement sont très élevées en raison des charges liées à l'acquisition des vivres pour les cantines scolaires. Cette rubrique absorbe donc la majorité du total des crédits prévus pour le secteur de l'éducation, soit 55,49%.

Conclusion

Le budget primitif 2019 de la commune de Gaoua est en baisse comparativement à celui de l'année précédente. Cette baisse des prévisions budgétaires impacte considérablement les investissements

prévisionnels. Aussi, une détérioration est constatée en termes de répartition par rapport à l'exercice 2018. En effet, la part du budget prévu pour l'investissement connaît aussi une baisse.

En s'intéressant aux deux secteurs spécifiques que sont l'éducation et la santé, on remarque que le PPM prévoit plus de réalisations que le PAI même si ce dernier ne s'intéresse uniquement qu'à l'investissement. Aussi, pendant que les dépenses de fonctionnement au niveau de la santé sont inférieures à celles destinées à l'investissement, on observe le contraire au niveau du secteur de l'éducation en raison du poids important des charges liées à l'acquisition des vivres pour les cantines scolaires.

Par ailleurs, la réalisation des prévisions de l'année 2019 ne sera possible que si les ressources attendues sont réellement et effectivement mobilisées. Et pour cela, il faudra la contribution de chaque citoyen de la commune à travers non seulement le paiement des impôts mais aussi l'exercice de leur rôle de veille citoyenne dans l'optique d'une utilisation efficace et efficiente des ressources mobilisées.

Annexes

> Informations utiles

Région du Sud-Ouest	
Structure régionale	Contacts
Direction régionale du budget	Tel : (+226) 20 90 01 94
Direction régionale de l'éducation	Tel : (+226) 20 90 00 59
Direction régionale de la santé	Tel : (+226) 20 90 00 58
Structure communale	Contacts
Mairie	Tel : (+226) 20 90 01 58/ 20 90 00 59

- **Situation géographique du CIFOEB**

Le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB) est situé non loin de la Maison d'arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO), à environ 200 m du côté Nord Est.

- **Numéros de téléphone utiles**

- Secrétariat : (+226) 78 72 77 61
- Président du Conseil d'administration : (+226) 70 49 65 56
- Directrice Exécutive : (+226) 7026 92 33
- Chargé de programme : (+226) 70 50 16 81

- **Email :**

cifoeb@gmail.com

- **Courriel :**

www.cifoeb.org

- **Adresse :**

BP 4112 Ouagadougou 01